

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. 43 s

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Les résultats des élections complémentaires pour la formation des conseils généraux ne sont qu'imparfaitement connus. Cependant, il est déjà possible d'en dégager l'esprit général.

Cette impression ne modifie point celle qu'ont ressentie toutes les intelligences droites en présence de la première manifestation du suffrage universel pour cet objet.

Il est constant que les principes organiques et conservateurs ont généralement triomphé des inconsistances anarchiques.

Il est constant que, quoi qu'en dise le *Siècle* et sa cabale, les électeurs français ont par là signifié leur volonté de rester calmes, paisibles et libres dans le travail. Il est constant aussi que dans les assemblées provinciales la majorité sera acquise au parti que le *Times* appelait si judicieusement l'autre jour « le parti du gouvernement. »

Mais cette tranquillité, cet amour de la paix seront-ils durables ? Mais cette majorité se transformera-t-elle en prépondérance ?

Ce sont là justement questions fort délicates, — les seules à vrai dire dont la solution présente quelque intérêt et quelque difficulté. Et si, comme tout le démontre, M. Thiers compte sur l'union absolue, sur la « fusion », pour employer un terme à la mode, des orléanistes dits *conservateurs libéraux* et des républicains dits *modérés*, nous pensons modestement que cette union sera toujours fort précaire ; que, par conséquent, il se trompe, et qu'il sera contraint finalement de décompter.

RECTIFICATION DE FRONTIÈRES.

Des indiscretions, assurément officieuses, permettent de déterminer aujourd'hui quelle est la rectification de frontières stipulée dans le traité récemment conclu par M. Poyer-Quertier et M. de Bismark. Elle est de tous points avantageuse à la France.

Les préliminaires de paix établissaient comme ligne de démarcation du territoire français et du territoire annexé, la crête des montagnes qui s'étendent de la Sarre à la Vezouze. Or, les communes de Raon et d'Avicourt, situées sur le versant français, avaient été occupées illégalement par les soldats allemands. Ce fait avait donné lieu à des réclamations fort vives, dont la précipitation avec laquelle fut conclu le traité empêcha de tenir compte. M. Poyer-Quertier a néanmoins renouvelé les instances du gouvernement français à ce sujet, et M. de Bismark a bien voulu reconnaître qu'elles étaient fondées.

Les deux communes que nous désignons plus haut seront par conséquent rétrocédées à la France, si, ce qui n'est point douteux, l'Assemblée nationale et le Parlement allemand valident la convention conclue.

Ainsi il s'est trouvé à point nommé un négociant adroit qui a réparé le mal causé par les maladresses et par les abandons pleins d'éloquence de M. Jules Favre. La France a donc toujours plus de bonheur que de sagesse.

Cependant avec notre satisfaction un étonnement nous reste. Pourquoi le *Journal officiel* n'a-t-il point divulgué cet heureux dénouement d'une contestation assez épineuse ?

LA MISSION DE M. POUYER-QUERTIER.

Le *Messageur de Paris*, dont les informations sur les matières financières inspirent une entière confiance, donne le résumé des stipulations nouvelles arrêtées entre M. de Bismark et M. Poyer-Quertier pour l'acquittement de la somme de 650 millions, représentant en capital et en intérêts la solde de ce que la France s'est engagée à payer à l'Allemagne d'ici au 1^{er} mars 1872.

« M. Poyer-Quertier était parti nanti de deux combinaisons qui pouvaient être offertes à M. de Bismark, s'il persistait à ne pas se contenter de papier non escomptable, garanti mais non endossé par les banquiers. En cas de non acceptation de ces deux combinaisons, ces derniers en tenaient deux autres en réserve, car, si leur ferme résolution était de ne consentir à aucun engagement qui pût exposer les affaires générales à une perturbation, elle était aussi d'assister le gouvernement français, sous quelque forme que ce fût, dans la limite la plus étendue possible et avec une abnégation absolue.

« A cet effet, en même temps que M. Poyer-Quertier, partait aussi pour Berlin M. de Haber, qui était muni des pouvoirs du syndicat des banquiers. Il n'est que juste de reconnaître que M. de Soubeyran s'était plus spécialement employé à préparer les éléments de toutes les combinaisons qui pouvaient être offertes au chancelier allemand.

« Nous croyons que dès leur arrivée à Berlin, M. Poyer-Quertier de son côté dans le monde diplomatique et M. de Haber du sien dans le monde financier, se sont efforcés de faire ressortir l'étendue des ressources de la France et la superfluité de la garantie qui était demandée. M. de Haber a pu faire valoir avec autorité ce dernier point de vue, rien qu'en faisant remarquer l'infirmité de la commission de banque, moyennant laquelle la haute banque du monde entier se tenait pour honorée de garantir son client. L'exigence de la Prusse, il était difficile d'en disconvenir, avait plus le caractère d'une tracasserie blessante que d'une sécurité nécessaire.

« La Prusse s'est laissé convaincre que le crédit de la France qui lui a payé déjà quinze cents millions, que le crédit de la France qui était coté en juillet dernier 82 50 et qui l'est aujourd'hui à 92 50 n'avait pas besoin de répondants. Isolant la question financière de la question douanière, elle a consenti à l'évacuation des six départements en question, contre la simple remise de 650 millions d'engagement du gouvernement français seul.

« Il a été convenu que le gouvernement français les paierait en huit termes bi-mensuels, commençant le 15 janvier et finissant le 30 avril. »

On écrit de Paris, le 16 octobre :
A la première séance de la Commission d'en-

quête sur les capitulations, on s'occupera du classement et de l'examen des dossiers. L'audition des officiers généraux « impliqués » ne viendra que dans une dizaine de jours.

L'*Officiel* publie une note d'après laquelle environ 8,178 individus, arrêtés par suite des derniers événements, ont été rendus à la liberté. Les magistrats militaires en relaxent une centaine par jour. Quant à ceux qui paraissent devant les conseils, la plupart ont contre eux des charges très-graves ; dans les audiences d'hier et de jeudi, huit, dont une femme, ont été condamnés à la déportation.

Il paraît certain que si la peine de M. Rochefort n'est pas commuée, elle sera considérablement adoucie dans son exécution.

On mande de Versailles que l'exécution de Ferré, l'ordonnateur de l'assassinat des étages et de l'incendie du ministère des finances, est décidée et imminente.

Il est inexact que M. Casimir Périer ait fait du maintien de l'état de siège une condition de son entrée au pouvoir. Ce qui paraît moins douteux, c'est que le nouveau ministre tient essentiellement à modifier le régime électoral actuel. Il aurait même en portefeuille un projet réformateur qu'il compte soumettre à ses collègues d'abord, puis à l'Assemblée nationale. Rien de plus opportun assurément, mais rien aussi de plus scabreux. M. Périer veut tout de même mettre la cognée à l'arbre, afin d'en mieux régler la sève et d'en ôter le gui parasite.

Dans peu de jours commenceront les réparations des murs d'enceinte de Paris. On va inaugurer un nouveau système de pont-levis. Des forts seront élevés sur les hauteurs de Châtillon et de Montmély ; la redoute des Hautes-Bruyères sera conservée.

Des chantiers seront établis sur les divers points où la municipalité a décidé la réparation des dommages causés par l'incendie. L'hôtel de M. Thiers est entièrement déblayé. Les murs de fondation étant demeurés intacts, on va reconstruire dessus. Il en sera de même pour l'Hôtel-de-Ville, dont la réédification aura lieu d'après les anciens plans, de manière à lui restituer le caractère architectural qu'avaient altéré les annexes modernes.

On dit que M. Thiers prélève 600,000 francs sur le crédit attribué à la reconstruction de son hôtel pour établir six cents chaumières de paysans. Cette somme sera répartie entre les départements où la guerre a causé le plus de ravages.

On s'est fort exagéré, paraît-il, le caractère communard des élections de Marseille. Plusieurs des élus sont dans une belle position de fortune ; l'un d'eux est très-riche commerçant qui certainement ne « pétrolisera » jamais sa ville natale.

A Saint-Etienne, une instruction judiciaire se poursuit relativement à la société d'alliance républicaine, dont les papiers ont été saisis ces jours derniers.

Qu'on revienne ou non sur l'idée de l'income-

tax, il est certain dès aujourd'hui que les nouveaux impôts devront être remaniés à peu près complètement, plusieurs même supprimés. Celui des chevaux et voitures dits de luxe est du nombre. L'élévation du taux des ports d'armes a réduit presque de moitié le nombre des demandes, au détriment des communes et au profit des bracciers. On parle d'élever à cinq centimes la contribution des allumettes, dont les débiteurs bénéficient seuls jusqu'à ce jour. Il y a toutefois cette légère difficulté, qu'il faut un vote de l'Assemblée nationale. Quant à la sujétion onéreuse et stérile des passe-ports, elle va, dit-on, être supprimée. On s'est aperçu que si beaucoup d'honnêtes gens manquent des « papiers » en question, les coquins en sont toujours pourvus. Je ne sais plus quel mulâtier de la Commune en avait trois dans ses poches, sous divers noms, dûment scellés et légalisés, lorsqu'il fut arrêté, il y a huit jours, par la police.

Une affiche écarlate, placardée dans Paris, annonce pour demain le premier numéro du *Radical*, journal démocratique. Directeur, M. Jules Mottu ; rédacteurs, MM. Ranc, Lockroy, Quentin, etc. L'état de siège, comme vous voyez, n'est pas d'une rigueur inexorable.

Au lieu de choir, comme il est d'habitude en octobre, à Paris les feuilles poussent. J'entends les feuilles noircies appelées journaux politiques et littéraires. Le *Radical* est suivi de la *Révolution*, derrière laquelle viendront la *Démocratie* et le *Socialisme*. Le parti impérialiste, au lieu de ressusciter le *Peuple français*, de M. Vito, remet sur pied le *Pays*, de la famille Cassagnac.

A propos de journaux, voici une anecdote prêtée au comité de censure dramatique. Dans la comédie d'Alexandre Dumas fils, qui doit être jouée le mois prochain au Vaudeville, un vieux célibataire remet à sa bonne un roman de Paul de Kock, en faisant cet *a parte* : « Il vaut mieux qu'elle lise cela que le *Siècle*. » Dame Censure a biffé le mot *Siècle*. Mais il faut lui rendre cette justice qu'elle n'a mis à la place le nom d'aucun autre journal.

Les dépêches de l'Algérie continuent à être inquiétantes ; l'insurrection perd du terrain d'un côté et en gagne de l'autre. Ordre est transmis à Marseille d'expédier des troupes de renfort. Ici, au ministère de l'intérieur, il est question de rétablir l'ancienne direction algérienne. Toujours du nouveau fait avec du vieux. Il s'agit, non de passer, mais d'en finir avec les soulèvements périodiques. Demandez un peu aux colons, voire aux indigènes, ce qu'ils pensent des prochaines élections pour les conseils généraux et municipaux !..

LES INCENDIES EN AMÉRIQUE.

Il y a quelques jours, c'était Chicago qui devenait la proie des flammes.

Les énergiques habitants de la cité américaine ont à peine recommencé à rebâtir leurs maisons, que de nouveaux désastres viennent jeter la consternation parmi les populations.

Des incendies ont détruit, dans l'Etat de Michigan, les villes de Saint-Clair, Huron, Tuscolo, Sanlac, Forestvill, Whiterock.

Il y a malheureusement des morts à déplorer.

La florissante ville canadienne de Windsor est à moitié détruite par les flammes.

Par une singulière coïncidence, des bandes armées de fénians faisaient invasion dans le Canada et passaient la frontière à Pambina, sous la conduite du général O'Neil.

Les Américains durent les chasser les armes à la main. O'Neil a été fait prisonnier dans le combat; mais des bandes plus considérables sont parvenues à passer la frontière à Saint-Joé. Elles n'ont pu encore être dispersées.

La situation est très-tendue en Autriche. A Vienne, les esprits sont très-exaltés, et le langage de la presse dénote une irritation profonde. L'élément autrichien, qui voit sa prépondérance séculaire menacée par les Tchèques, les Slaves et les Magyars, n'entend pas céder sans combat.

L'inquiétude est grande, et on a toute raison de redouter les événements les plus graves dans la capitale de l'empire.

L'insurrection du district d'Oquelin, sur les confins militaires de l'Autriche, est terminée.

L'ordre matériel est rétabli, et les fonctionnaires magyars ont pu prendre possession des administrations publiques.

Mais l'irritation est toujours grande parmi la population, qui se pliera difficilement à l'exécution du décret impérial, remplaçant le régime militaire par l'administration civile.

L'agitation est très-vive en Espagne dans les provinces et même dans la capitale. Les montpensieristes et les alphonsistes se remuent beaucoup, et comme le gouvernement n'ignore pas que ces partis sont unis et ont maintenant un but commun, il n'est pas sans inquiétude.

Sur les trente-six journaux que l'Internationale compte à son service en Espagne, trente-et-un annoncent une grève générale dans les métiers pour le mois décembre.

La *Correspondencia* dit que, si ses informations sont exactes, et si l'Espagne, comme le prétendent les internationalistes, est le pays qui leur offre le plus d'éléments de succès, la lutte est imminente et sera terrible.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 14 octobre dit, à propos de la tentative d'apologie de M. Benedetti :

« La publication des dépêches échangées entre M. de Gramont et M. Benedetti n'est pas de nature à provoquer de nouvelles appréciations sur la cause de la formidable guerre que nous avons derrière nous, mais elle confirme pleinement le jugement que le monde entier a porté du jour où la guerre a éclaté, et elle permet de constater, une fois de plus, que jamais les biens les plus précieux des deux grandes nations n'ont été mis en jeu avec une aussi coupable légèreté que par les promoteurs français de la guerre. »

Aujourd'hui que la conquête a mis également sous le joug catholiques et protestants alsaciens, il est possible de vérifier de quel côté se trouve le véritable patriotisme. Nous nous servons pour cela de témoignages non suspects.

C'est d'abord M. Albert Duruy qui écrit de Strasbourg à la *Liberté* :

« Une partie du clergé protestant, à quelques honorables exceptions près, tient pour la Prusse. Il était gagné d'avance; je ne dirai pas qu'il ait appelé nos revers, mais il s'en est consolé, hélas! avec une facilité qui ne permet pas de compter beaucoup sur lui pour entretenir dans l'âme des jeunes générations l'amour de la France. »

D'autre part, nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

« Les Ultramontains, en Alsace, ont voulu fonder un journal qui aurait dû paraître en deux langues (français et allemand) à Strasbourg.

» L'imprimerie Berger-Levrault a demandé l'autorisation aux autorités prussiennes; mais celles-ci ont refusé de la lui accorder, vu que le clergé se montre très-hostile au nouvel ordre de choses en Alsace. »

M. Vuillot a noyé dans un grand article une boutade fort éloquent et fort probante contre l'égalité. La voici :

« On parle d'égalité : elle est en effet nécessaire à l'idée d'association. Mais où est l'égalité naturelle? La nature a horreur de l'égalité encore plus que du vide. Nous ne connaissons l'égalité que comme phénomène divin; la nature ne le produit pas : il émane uniquement de la loi de Dieu; et la loi de Dieu elle-même ne nous donne l'égalité qu'en créant un plus grand prodige, qui est l'union.

» Là où les révoltes de la liberté humaine, s'appuyant des lois ordinaires de la nature, refusent à Dieu d'opérer entre les hommes cette merveille de l'union, la nature garde le dessus. Selon sa loi propre, qui est l'inégalité parmi les hommes comme parmi les animaux, elle enfante perpétuellement le règne de la force; entre les animaux la chasse, entre les hommes la guerre, et partout, contre le faible, la mort. Car l'esclave et le bétail sont véritablement tués comme la proie. »

Cela est très-vrai, mais ne découragera point les utopistes pour qui le nivellement est un idéal souverainement désirable.

Voici quels sont, d'après la nouvelle loi, les droits et les devoirs qui vont incomber, en matière d'administration, aux conseils départementaux.

Chaque canton aura un conseiller, dont le mandat doit durer six ans, avec renouvellement tous les trois ans par moitié.

En cas de vacance par décès, option ou démission, les électeurs seront convoqués dans les trois mois qui suivront, pour procéder à une réélection.

Il y aura deux sessions des conseils généraux chaque année : la première, celle du mois d'août, sera consacrée au budget; la seconde à l'examen des affaires départementales.

Le pouvoir exécutif pourra convoquer extraordinairement les conseils généraux ou autoriser leur convocation quand elle sera demandée par les deux tiers de ses membres.

Le conseil nomme son bureau et fait son règlement intérieur. Ses séances sont publiques.

Ses attributions peuvent se résumer ainsi :

Déterminer les conditions auxquelles sont admis les candidats aux fonctions rétribuées exclusivement par le département et les règles du concours pour leur admissibilité.

Répartir entre les arrondissements les contributions mises à la charge du département.

Prononcer souverainement sur l'aliénation, l'affectation et l'administration des propriétés départementales; sur le service des aliénés, celui des enfants trouvés ou assistés, enfin sur tous les services du département.

Voter toutes les dépenses obligatoires facultatives et extraordinaires; celles des chemins vicinaux, de l'instruction publique et du cadastre.

Voter les centimes additionnels au principal des contributions, et les centimes spéciaux destinés à subvenir aux diverses dépenses départementales.

Une commission permanente, composée de quatre membres au moins, et de sept au plus, est placée près du préfet pour contrôler et surveiller la gestion des intérêts départementaux.

Cette commission nomme, sur la proposition du préfet, la plupart des agents salariés sur les fonds du département.

Elue chaque année à la fin de la première session, elle se réunira au moins une fois par mois, sous la présidence du plus âgé de ses membres.

Elle peut être convoquée extraordinairement, soit par le préfet, soit par son président.

Enfin, la commission départementale présente, à l'ouverture de chaque session du conseil, un exposé de la situation du département et soumet toutes les questions qu'elle juge utiles.

Le 11 octobre, jour anniversaire du combat de Fleury, a eu lieu l'inauguration d'un modeste monument élevé en l'honneur d'une poignée de braves, arrière-garde du général Lamothe-Rouge, qui, au nombre de 500 hommes environ, arrêta aux Aydes, faubourg d'Orléans, l'avant-garde bavaroise, forte de plus de 5,000 hommes, lui infligea des pertes énormes et périt écrasée sous le nombre.

Orléans succomba après ce dernier effort, et la ville sauvée par Jeanne d'Arc a élevé sur un petit obélisque tronqué de granit gris sur un socle du même, aux braves morts pour la défense de la ville le 11 octobre 1870.

La veille, dit l'*Impartial du Loiret*, les journaux d'Orléans parurent encadrés de noir. Le lendemain, les magasins étaient fermés en signe de deuil, et bientôt une multitude considérable, où se trouvaient confondues les différentes classes de la société, affluait à l'église de Fleury, de toutes les directions, par les grandes routes et les sentiers étroits.

A onze heures, les chefs supérieurs de l'autorité judiciaire, civile, militaire, MM. le préfet, le général, le maire d'Orléans avec ses adjoints et son conseil, les membres de la magistrature et de l'Académie, M. l'abbé Clesse, archidiacre, entouré d'un nombreux clergé de la ville et des paroisses voisines, la garde nationale, les chasseurs à pied, les sapeurs-pompiers de la ville et des environs avec leurs corps respectifs d'officiers, les maires des cantons et les conseillers, les députations du séminaire et du lycée, les élèves de l'école normale, en un mot les administrations, l'armée, la religion, la patrie... étaient là. Le sanctuaire, le chœur et les nefs de l'Eglise avaient été décorés avec une élégante simplicité : des tentures noires, surmontées de drapaux et de couronnes, des trophées, des écussons aux éloquentes devises, témoignaient des soins pieux et des solennelles attentions que la religion déploie quand il s'agit d'honorer ceux qui ont versé leur sang pour la patrie.

Telle fut cette cérémonie funèbre, religieuse et française dans la pensée, elle a été complète dans l'exécution. Elle fait honneur à la ville d'Orléans dont les représentants les plus élevés sont venus apporter ici leur patriotique hommage, — à la paroisse de Fleury, qui fut le théâtre de cette belle manifestation de la reconnaissance nationale, — à tous ceux qui lui ont prêté leur concours dévoué, et en particulier à M. l'abbé Beauventre qui en fut l'inspirateur et l'âme, assumant la tâche laborieuse d'en organiser les détails multipliés, et put au lendemain de l'invasion, grâce à la générosité des habitants, fonder un service annuel et la prière perpétuelle pour nos chers morts du 11 octobre.

Aussi, désormais, dans notre histoire, l'anniversaire du 11 octobre 1871 à Fleury, près Orléans, prendra place à côté des imposantes démonstrations patriotiques qui ont eu lieu récemment, sans bruit, en larmes, à Bazailles, à Strasbourg, Metz et Vionville.

LA DERNIÈRE RÉCOLTE.

Nous commençons à connaître les résultats exacts de la récolte du froment en France pour l'année 1871.

Sur cinquante-cinq départements qui ont fourni leur statistique, il y en a dix où cette récolte est supérieure aux besoins de la consommation pour une quantité d'environ 1,625,000 hectolitres.

Dans les quarante-cinq autres départements, elle est inférieure aux besoins de la consommation pour une quantité d'environ 12,100,000 hectolitres.

Le déficit total est donc de 10,575,000 hectolitres.

Les chiffres donnés par les autres départements atténueront sans doute plutôt qu'ils n'aggraveront ce déficit, qui n'a rien d'extraordinaire, surtout si l'on tient compte du dommage porté à l'agriculture française par la funeste guerre de 1871.

En 1861 le déficit sur le froment fut de 20 millions d'hectolitres pour toute la France.

On nous donne les renseignements suivants sur l'état des vendanges dans les diverses parties de la France :

L'abaissement de la température et les alternatives des pluies paraissent contrarier les vendanges dans le Bordelais, où l'on est à peu près d'accord que les qualités laisseront beaucoup à désirer.

Dans la Saintonge, les vendanges se sont faites par un temps désastreux qui avait déjà fait pourrir le raisin et retardé la cueillette.

Les vendanges ont eu lieu dans le Mâconnais, sous une température humide; les gros plants

étaient assez abondants, mais les cépages fins donneront peu.

Le Beaujolais récolte par une température également humide qui doit compromettre la qualité et la quantité déjà réduite d'un tiers.

Le Gers se plaint de la quantité, mais compte sur de bonnes qualités.

Il en est de même dans le Lot où la récolte s'est faite par une très-belle température; quantité faible, qualité bonne.

Le Lyonnais compte sur une faible récolte, les vieilles vignes ayant eu beaucoup à souffrir des rigueurs du dernier hiver.

Dans Saône-et-Loire, on signale des inégalités de produit : en même temps qu'un certain nombre de viticulteurs paraissent être satisfaits, le plus grand nombre se plaint du rendement. Les qualités paraissent être généralement satisfaisantes.

Dans le Loir-et-Cher, on se plaint des orages et des pluies abondantes qui nuisent à la qualité du vin. La quantité sera variable suivant les soins plus ou moins intelligents donnés à la vigne à l'époque de la floraison. La rive gauche du Cher paraît être mieux favorisée.

La Dordogne ne compte guère sur plus d'un tiers de récolte, compensée en partie par d'excellentes qualités.

L'Yonne n'aura ni qualité ni quantité; une demi-récolte au plus.

Dans l'Indre-et-Loire, les qualités dépassent les prévisions, mais on craint pour la qualité.

Le Cher se plaint de la pourriture, qui devra nuire à la qualité des vins.

L'Ain aura une récolte relativement faible par suite des gelées printanières et la longue sécheresse de l'été.

Dans la Côte-d'Or, on a perdu espoir de faire de bons vins par suite des pluies incessantes et de l'abaissement de la température; on s'attend à peu de couleur et à un faible degré de vinosité.

Dans la Charente, on vendange par des pluies torrentielles et constantes; une partie de la récolte sera perdue faute de bras pour la ramasser, et l'on craint pour la qualité.

La Charente-Inférieure éprouve les mêmes contrariétés; néanmoins on compte sur la quantité et la qualité.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Faits Divers.

Les journaux continuent à s'occuper du résultat des élections. Les feuilles révolutionnaires sont dans la jubilation; les républicaines modérées crient au triomphe, et les feuilles conservatrices trouvent qu'elles n'ont pas lieu de se plaindre. En somme, les élections sont la fidèle image du pays, elles n'expriment aucune opinion.

— L'attention publique va être prochainement attirée, par l'ouverture des débats devant les conseils de guerre, sur le général de Wimpfen, signataire de la capitulation de Sedan.

Le général est né en 1811. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie, il fut fait général de brigade en 1855 et général de division quatre ans après, à la suite de la campagne d'Italie.

Dans la dernière guerre, il fut investi du commandement en chef de l'armée du Rhin après la blessure de Mac-Mahon, et signa comme tel la capitulation du 2 septembre.

Il est fils du général de Wimpfen, qui prit parti pour les girondins après leur proscription, et tenta avec Barbaroux et des amis le soulèvement de la Normandie en 1793.

Le général de Wimpfen est à Paris depuis quelques jours.

— La commission de permanence devait se réunir aujourd'hui. Une des questions à l'ordre du jour est la mise en circulation de coupures de cinq francs et de dix francs pour remplacer l'or qui commence à faire complètement défaut.

Les nouveaux billets de Banque seraient exactement semblables aux billets de vingt francs et de vingt-cinq francs que nous connaissons.

Nous pensons que le gouvernement y regardera à deux fois avant d'adopter une mesure qui ne peut qu'aggraver encore la crise monétaire qui sévit en ce moment.

— Il arrive à l'hôtel du garde des sceaux de très-nombreuses plaintes au sujet des avertissements pour conciliation en justice de paix. Le coût, qui était de 25 centimes, est porté à 90, soit

BOURSE DU 18 OCTOBRE.

Les affaires sont beaucoup amoindries.

Dern. cours : 3 0/0	56.02	B.	0.17 c.
5 0/0	93.40	B.	0.25
5 0/0 italien	62.35	s. v.	0.00
Banque de Fr.	3686.00	H.	30.00
Mobilier	253.75	H.	1.15
Gaz.	728.75	H.	1.25
Foncier	987.50	s. v.	0.00
Générale	571.25	B.	1.25
Ville Paris 71	271.00	B.	1.15
Comptoir	000.00		0.00
Est	565.00	B.	1.25
Orléans	870.00	B.	2.50
Nord	1005.00	B.	2.50
Lyon	923.75	H.	1.25
Midi	650.00	B.	5.00
Autrichiens	853.75	B.	3.75

Lombards	431.25	B.	5.00
Mobilier esp.	488.75	s. v.	0.00
Foncier d'Autr.	885.00	B.	7.50
Atlantique	217.50	H.	2.50
Immobilière	108.75	H.	6.25

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 14 octobre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Une visite au champ de bataille de Fröeschwiller. — Rome capitale (II). — La Commission de permanence dans le salon Louis XIV. — Gazette du Palais. — Souvenirs d'un mobile (VIII) suite. — Carnet de campagne. — L'évacuation. — Le présent dans le passé (II). — Les sépultures de Saint-Marcel. Échecs.

Gravures : M. Lambrecht, ministre de l'intérieur. — Versailles : Une séance de la Commission

de permanence dans le salon Louis XIV, au palais de Versailles. — Souvenirs de la guerre (8 gravures). — Le prince de Joinville, député du département de la Manche. — Le duc d'Aumale, député du département de l'Oise. — Souvenirs d'un mobile (suite). — L'évacuation : Restitution des meubles et objets consignés par les Prussiens, après le départ des troupes d'occupation. — Paris : découverte de sarcophages antiques dans les fouilles entreprises sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Marcel, pour le percement du boulevard Arago. — Rébus.

En vente chez Michel Lévy frères, rue Auber, 3, et à la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :

Mission de Phénicie, par Ernest Renan ; 5^e livraison, texte, feuilles 46 à 63, in-4°. Prix : 10 fr.
Barbares et Bandits. — La Prusse et la Commune, par Paul de Saint-Victor. 1 vol. gr. in-18. Prix : 3 fr.

Récits d'un Soldat, par Amédée Achard. 1 vol. gr. in-18. Prix : 3 fr.

L'Oncle Philibert, histoire d'un peureux, 1 vol. de la collection Michel Lévy. Prix : 1 fr.

La Guerre en province pendant le Siège de Paris, 1870-1871 ; précis historiques par Charles de Freycinet, troisième édition. Un beau volume in-8°, avec des cartes du théâtre de la guerre. Prix : 7 fr. 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Bureaux : 16, rue du Croissant

L'ORDRE

JOURNAL POLITIQUE ET QUOTIDIEN

Sous la direction de

M. CLÉMENT DUVERNOIS

L'ORDRE publiera à partir du 25 octobre :

LES DIX SIÈCLES DE LA MONARCHIE

Chaque semaine le journal donnera 2 ou 3 cartes de la situation politique, géographique et économique de la France, de l'an 800 à 1797, avec une légende pour chaque siècle. On trouvera dans ce travail considérable, à la fois un enseignement profond et un attrait réel et attachant.

Le numéro du 15 courant renferme un plan complet de

la BATAILLE de SÉDAN

Avec un récit historique contenant des détails absolument ignorés jusqu'à ce jour.

Ce numéro sera adressé avec tout ce qui a paru du SIÈGE DE METZ à tout abonné nouveau.

Tous les samedis L'ORDRE publiera le plan et le récit d'une des grandes batailles de la guerre de 1870-1871. ... Les prochains numéros contiendront les batailles d'ORLÉANS et de MONTRETOUT.

Adresser toutes les demandes d'abonnements par lettre affranchie accompagnée d'un mandat sur la poste ou d'une valeur à vue sur Paris, à M. Bauny, 16, rue du Croissant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BARRIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Barrier fils, marchand quincaillier à Montreuil, sont invités à se présenter le samedi 28 octobre courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal,
(325) Ch. PITON.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En plusieurs lots,
Au château de Launay, commune de Louresse,
Le dimanche 22 octobre 1871, à midi,

769 PEUPLIERS

Plantés sur la propriété de Launay, commune de Louresse.

S'adresser pour visiter les arbres au garde, demeurant au château de Launay, et pour les renseignements audit M^e Paul TAUREAU, dépositaire du cahier des charges. (307)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un ouvrier.

A LOUER

Présentement,
APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.
S'adresser à M. Girard père.

Nouveautés.

MAISON GABORIT.
On demande un apprenti.

Un jeune homme, occupé aux écritures dans les bureaux depuis plusieurs années, muni de bons certificats, demande une place dans le commerce.
S'adresser au bureau du journal.



MALADES ou BLESSÉS soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et loc.
Dupont et Villard, succ^e de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

ON DEMANDE un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1.000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instruction et prix-courant. (299)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

Saumur, imp. de P. GODET.

**BENZINE J. GARDOT
DIJON**

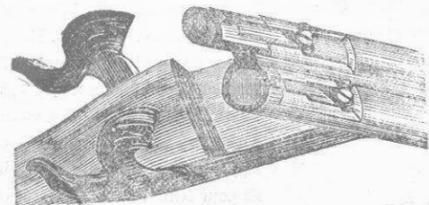
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25.
A Saumur, chez M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIF, épicier-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

M. SIMON

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Breveté pour 15 ans.

Vient de fixer sa résidence à Saumur, ancien Hôtel du Belvédère, au 1^{er}. Il se charge de tout ce qui concerne l'art du dentiste : Extraction sans douleur ; — Redressement et nettoyage des dents par des procédés tout nouveaux. (000)



**TIRE-CARTOUCHE
A TIROIR**

S'adaptant aux fusils dits Lefaucheur (B. S. G. D. G.)

**BON MARCHÉ — SOLIDITÉ
PAS D'ENTRETIEN.**

Il se place sur les canons au moyen d'une simple soudure à l'étain, et peut être enlevé sans que les canons en éprouvent la moindre altération. — Tout ouvrier sachant souder à l'étain peut très-facilement faire cette opération. Prix de la paire de tire-cartouches avec l'instruction, 4 fr. La soudure ne peut coûter plus d'un franc au maximum. Le prix sur le fusil, sera donc de 5 fr. Dépôt central, à Paris, chez MM. Baillet et Hébrard, rue d'Aboukir, 68.

Dépôt à Saumur, chez M. DURAND, arquebusier, rue Saint-Nicolas.